



Liberté Égalité Fraternité

Comité de suivi

de l'accord égalité professionnelle du 30 novembre 2018

9 décembre 2024





Liberté Égalité Fraternité

I. Bilan de l'accord égalité professionnelle du 30 novembre 2018 II. Echanges sur les perspectives d'un nouvel accord

9 décembre 2024

Pour mémoire, le bilan de l'accord égalité professionnelle a été présenté :

- au 9^e comité de suivi (COSUI) du 19 octobre 2023 de l'accord relatif à l'égalité professionnelle du 30 novembre 2018;
- lors de la formation spécialisée « Egalité, mobilité et parcours professionnels » du Conseil commun de la fonction publique (FS3) du 30 janvier 2024.

Une majorité des actions de l'accord ont été réalisées.

Dont certaines mesures phares : élaboration des plans d'action, désignation de référentes et référents égalité, mise en place de dispositifs de signalement, ...





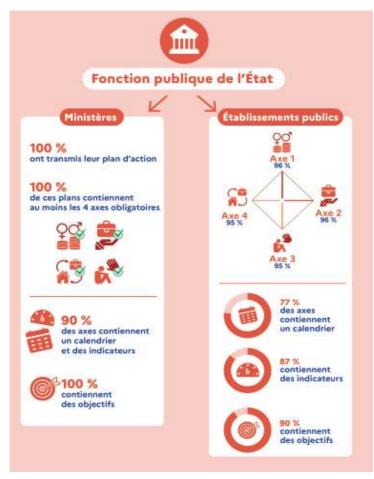
Axe 1 – Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité

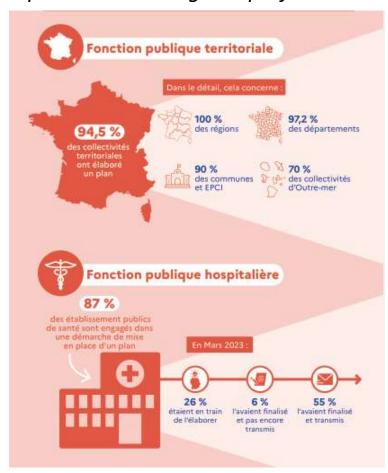
Action 1.1. Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action « égalité professionnelle »

- FPE: 100% des ministères ont transmis leur plan d'action
- FPT: Parmi les 55% des collectivités soumis au plan d'action (+20 000 habitants), 93% ont élaboré un plan d'action
- FPH: 87% des établissements publics santé sont engagés dans une démarche de mise en place d'un plan

Axe 1 – Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité

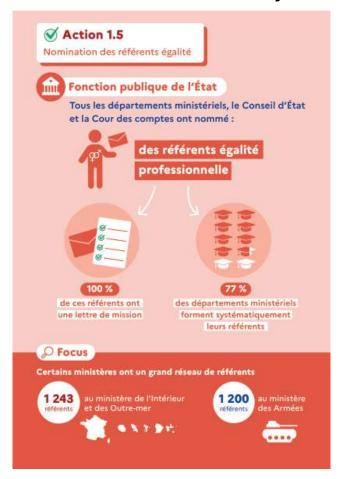
Action 1.1. Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action « égalité professionnelle »





Axe 1 – Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité

Action 1.5. Nomination de référents égalité





Action 1.7. Mise en place du fonds pour l'égalité professionnelle dans la fonction publique

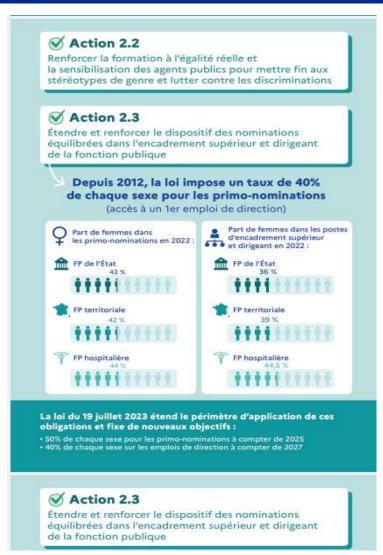
Les projets sélectionnés portent sur :

- la constitution de viviers de femmes pour les corps fortement masculinisés et de viviers d'hommes pour les corps fortement féminisés,
- la lutte contre les violences sexuelles et sexistes,
- la mixité des métiers
- la prévention et la lutte contre les stéréotypes de genre.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Candidatures FPE	51	71	65	73	56	74
Projets lauréats FPE	42	59	55	40	41	38
Candidatures FPT				60	40	79
Projets lauréats FPT				44	31	55
Candidatures FPH				30	11	37
Projets lauréats FPH				16	10	24
Total des candidatures	51	71	65	163	107	190
Total des projets financés	42	59	55	100	82	117

Pour rappel, le FEP a été ouvert à la FPH et FPT en 2022.

Axe 2 – Egal accès aux métiers et aux responsabilités



Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Axe 3 – Supprimer les écarts de rémunération et de carrière



Axe 4 - Accompagner la parentalité et l'articulation des temps de vie

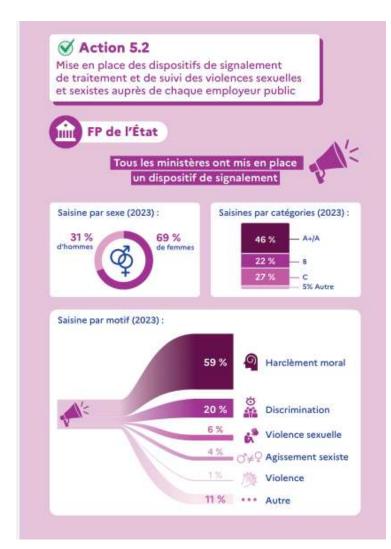
Le décret visant à mieux accompagner la grossesse des fonctionnaires stagiaires est en cours d'élaboration et s'appliquera courant 2025.

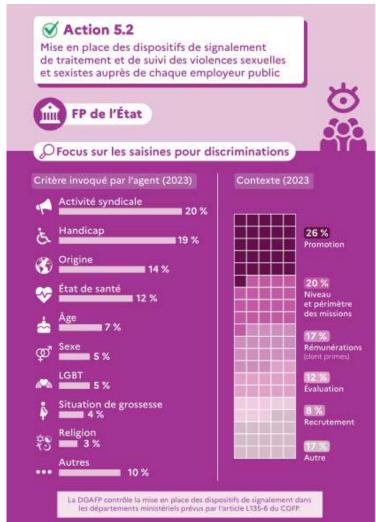


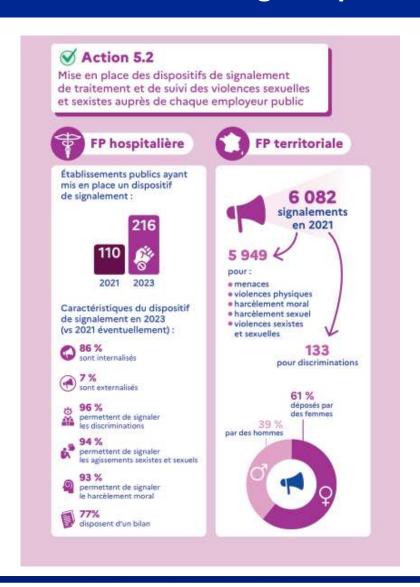
Axe 5 –
Prévenir et
lutter contre
les violences
sexistes et
sexuelles

FPE:
755 saisines
en 2021

1642 saisines en 2023









II. Echanges sur les perspectives d'un nouvel accord

- 1) L'égalité dans la vie professionnelle
- développer la culture de l'égalité dans les administrations
- mixité des métiers
- dynamiser les trajectoires de carrière des femmes

II. Echanges sur les perspectives d'un nouvel accord

- 2) Articulation vie professionnelle/vie personnelle
- promouvoir le partage de la parentalité dans la fonction publique
- agir davantage en matière d'articulation des temps de vie
- améliorer le pilotage et l'évaluation des dispositifs favorisant l'égalité professionnelle

- Sur quelles autres problématiques pensez-vous qu'il est nécessaire de travailler ?